

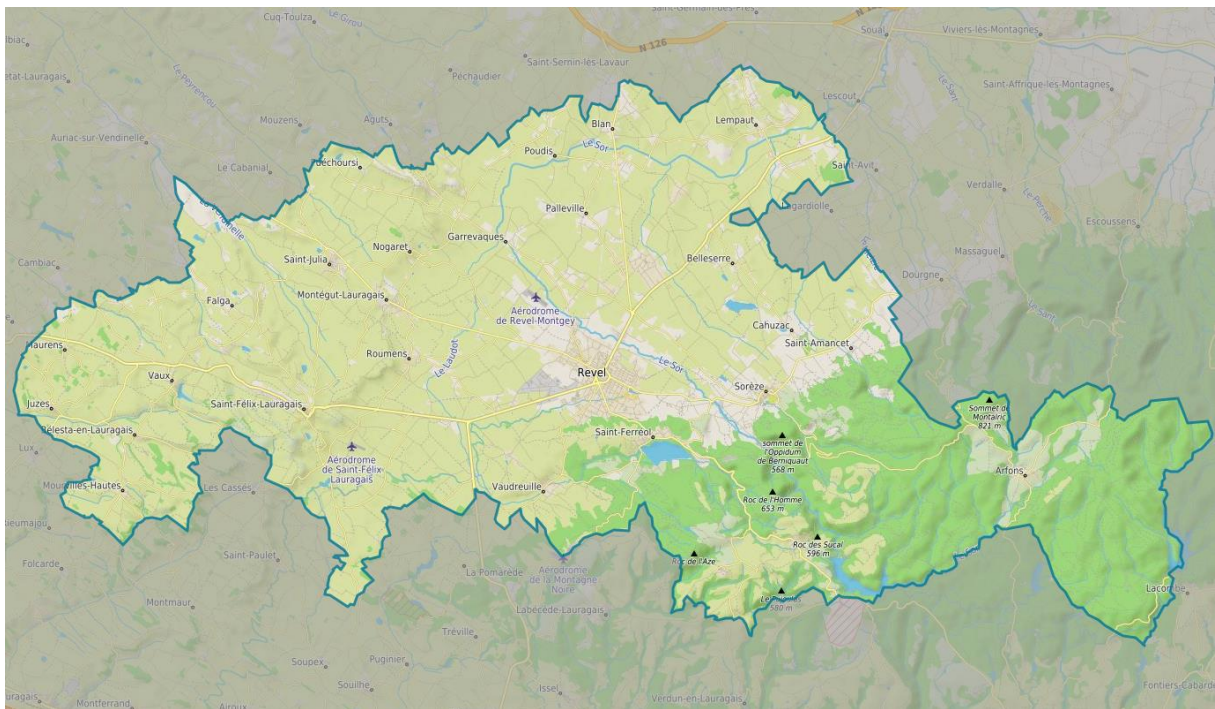
Départements de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude

Départements de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude

## ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Du 20 février 2023 à 9h00 au 31 mars 2023 à 17h00

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la  
**Communauté de Communes LAURAGAIS REVEL SOREZOIS**  
Abrogation des cartes communales de  
Arfons, Belleserre, Cahuzac, Garrevaques, Le Falga,  
Montgey, Palleville  
Poudis, Puéchoursi, Roumens, St Amancet



# Tome 3 : annexes

## **Sommaire**

- Annexe 1 : extrait du code de l'urbanisme
- Annexe 2 : désignation de la commission d'enquête
- Annexe 3 : arrêté du 25 janvier 2023
- Annexe 4 : publications dans la presse régionale
- Annexe 5 : attestations d'affichage
- Annexe 6 : extrait du PV de synthèse

## **ANNEXE 1**

**Article L101-1 :**

*Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.*

*Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.*

*En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.*

**Article L101-2**

*Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :*

*1° L'équilibre entre :*

*a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*

*b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;*

*c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*

*d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;*

*e) Les besoins en matière de mobilité ;*

*2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;*

*3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;*

*4° La sécurité et la salubrité publiques ;*

*5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;*

*6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;*

*7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;*

*8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.*

**Article L101-2-1**

L'atteinte des objectifs mentionnés au 6° bis de l'article [L. 101-2](#) résulte de l'équilibre entre :

1° La maîtrise de l'étalement urbain ;

2° Le renouvellement urbain ;

3° L'optimisation de la densité des espaces urbanisés ;

4° La qualité urbaine ;

5° La préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville ;

6° La protection des sols des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

7° La renaturation des sols artificialisés.

L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

La renaturation d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

L'artificialisation nette des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés.

Au sein des documents de planification et d'urbanisme, lorsque la loi ou le règlement prévoit des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols ou de son rythme, ces objectifs sont fixés et évalués en considérant comme :

a) Artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites ;

b) Non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. Il établit notamment une nomenclature des sols artificialisés ainsi que l'échelle à laquelle l'artificialisation des sols doit être appréciée dans les documents de planification et d'urbanisme.

## **ANNEXE 2**

DECISION DU  
06/01/2023

N° E22000188 /31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 20/12/2022, la lettre par laquelle M. le Président de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté de délégation du 7 novembre 2022 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

**Président :**

Monsieur Marc CHOUCAVY

**Membres titulaires :**

Monsieur Michel BLANC

Monsieur Yves JACOBS

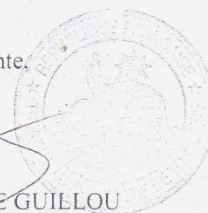
**ARTICLE 2 :** Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera notifiée à M. le Président de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Toulouse, le 06/01/2023

La présidente,

  
Florenee NÈGRE-LE GUILLOU





DECISION DU  
13/01/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

N° E22000188 /31

La présidente du tribunal administratif

**Décision désignation modificative du 13/01/2023**

Vu enregistrée le 20/12/2022, la lettre par laquelle M. le Président de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :  
*l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois ;*

Vu la décision du 06/01/2023 désignant une commission d'enquête composée de M. Marc CHOUCAVY commissaire enquêteur désigné en qualité de président et MM. Michel BLANC et Yves JACOBS commissaires enquêteurs désignés en qualité de membres ;

Vu, enregistrée le 13 janvier 2023, la lettre par laquelle M. le Président de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois demande la modification de l'objet de l'enquête par l'ajout de l'abrogation de la carte communale des 11 communes suivantes : Arfons, Belleserre, Cahuzac, Garrevaques, Le Falga, Montgey, Palleville, Poudis, Puéchoursi, Roumens et Saint Amancet ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté de délégation du 7 novembre 2022 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à la demande de Monsieur le Président de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois ; que, par suite, l'enquête peut être qualifiée d'enquête publique unique ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** L'objet de l'enquête publique pour laquelle la commission d'enquête susvisée a été désignée, par décision du 06/01/2023, est modifié comme suit :  
*l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois et l'abrogation de la carte communale des 11 communes suivantes : Arfons, Belleserre, Cahuzac, Garrevaques, Le Falga, Montgey, Palleville, Poudis, Puéchoursi, Roumens et Saint Amancet.*

**ARTICLE 2 :** L'enquête susvisée peut être qualifiée d'enquête publique unique.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera notifiée à M. le Président de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Toulouse, le 13/01/2023

La magistrate déléguée,

  
Florence NÈGRE-LE GUILLOU





## **ANNEXE 3**



Envoyé en préfecture le 26/01/2023  
Reçu en préfecture le 26/01/2023  
Publié le  
ID : 031-243100667-20230126-A012023-AR

ARRETE N° 01-2023 DU 25 JANVIER 2023

PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE  
SUR LE PROJET D'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

ET  
D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SOREZOIS

\*\*\*\*\*

DU 20 FEVRIER 2023 AU 31 MARS 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9 ;
- Vu la délibération N°68-2017 du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2017 prescrivant l'élaboration d'un PLUi, arrêtant les modalités de collaboration intercommunale et précisant les modalités de concertation ;
- Vu le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lors du Conseil Communautaire du 8 février 2022 ; délibération n°13-2022 ;
- Vu la délibération n°112-2022 du Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2022 portant arrêt du projet de PLUi et bilan de la concertation ;
- Vu la décision N° E22000188/31 en date du 13 janvier 2023 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant la commission d'enquête ;
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'enquête publique**

Il sera procédé à une enquête publique unique sur l'abrogation des cartes communales et l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois  
20, rue Jean Moulin 31250 Revel ☎ 05.62.71.23.33 ✉ accueil@revel-lauragais.com 🌐 www.revel-lauragais.com

Envoyé en préfecture le 26/01/2023  
Reçu en préfecture le 26/01/2023  
Publié le 26/01/2023  
ID : 031-243100567-20230126-A012023-AR

Le projet d'abrogation des cartes communales concerne 11 communes : Arfons, Belleserre, Cahuzac, Garrevaques, Le Falga, Puechoursy, Roumens et Saint Amancet.

Le projet de PLUi concerne les 28 communes de la Communauté de Communes : Arfons, Bélesta en Lauragais, Belleserre, Blan, Cahuzac, Durfort, Garrevaques, Juzes, Le Falga, Le Vaux, Lempaut, Les Brunels, Les Cammazes, Maurens, Montégut Lauragais, Montgey, Mourvilles Hautes, Nogaret, Palleville, Poudis, Puechoursy, Revel, Roumens, Saint Felix Lauragais, Saint- Amancet, Saint Julia, Sorèze et Vaudreuille.

Les orientations générales du projet de PLUi sont déclinées en deux axes dans le projet d'aménagement et de développement durables :

- Axe 1 : Maintenir le cadre de vie qualitatif du territoire Lauragais Revel Sorèzois ;
- Axe 2 : Affirmer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses atouts.

### Article 2 : Durée et siège de l'enquête publique

La durée prévue de l'enquête publique est de 40 jours, du lundi 20 février 2023 à 09h00 au vendredi 31 mars 2023 à 17h00.

Le siège de l'enquête est situé au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois : 20, rue Jean Moulin - 31250 Revel.

### Article 3 : Mesures de publicité

Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci,

- au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois (20, rue Jean Moulin - 31250 Revel) ;
- sur les panneaux d'affichage des 28 mairies ;
- sur les lieux suivants : Accueil de loisir intercommunal (755 Boulevard du Bois de L'Encastre 31250 Vaudreuille), forum d'entreprise (2 rue Clémence Isaure, 31250 Revel), espace public intercommunal « le 12 » (12 avenue de Castelnaudary - 31250 Revel).

Par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse : <https://www.revel-lauragais.com/>

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>

### Article 4 : Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, l'abrogation des cartes communales et l'élaboration du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvées par le Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023  
Reçu en préfecture le 26/01/2023  
Publié le   
ID : 031-243100567-20230126-A012023-AR

#### Article 5 : Composition de la commission d'enquête

Marc CHOUCAVY (Président), Michel BLANC (titulaire) et Yves JACOBS (titulaire) ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs composant la commission d'enquête par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

#### Article 6 : Composition et modalités de consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Le projet de PLUi arrêté comprenant les pièces administratives ;
- Les avis sur le PLUi arrêté émis par les communes membres de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois ;
- Les avis émis par les Personnes Publiques Associées et Consultées (PPA et PPC) ;
- Les avis des commissions départementales de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF), de la Haute-Garonne et du Tarn ;
- Les avis des commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de l'Aude et du Tarn ;
- L'évaluation environnementale et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale ;
- Les avis des communes limitrophes consultées ;
- Les remarques et observations de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois sur ces avis.

Le dossier au format numérisé sera consultable pendant la durée de l'enquête publique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>

Le dossier d'enquête sera mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

Le dossier au format papier sera consultable pendant la durée de l'enquête publique au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique dans toutes les mairies aux jours et heures habituels d'ouverture. En plus des éléments dématérialisés, les 28 communes seront en possession du règlement écrit et des plans de zonage papier du PLUi arrêté de leur territoire ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

#### Article 7 : Dépôt des observations

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4443> ;



Envoyé en préfecture le 26/01/2023  
 Reçu en préfecture le 26/01/2023  
 Publié le 26/01/2023  
 ID : 031-243100567-20230126-A012023-AR

- sur les registres d'enquête disponible au siège de la communauté de communes et dans les mairies des 28 communes concernées par le PLUi aux heures d'ouverture ;
- par courrier adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête - Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois - 20, rue Jean Moulin - 31250 Revel ;
- A l'adresse mail : [enquete-publique-4443@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4443@registre-dematerialise.fr).

Toutes les observations seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>.

#### Article 8 : Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public. Des permanences seront organisées aux jours, lieux et horaires suivants :

Date	Horaires	Lieux
20 FEVRIER	9H-12H	REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padourenc de Castres
20 FEVRIER	14H-17H	SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
28 FEVRIER	9H -12H	REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padourenc de Castres
28 FEVRIER	9H -12H	BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
15 MARS	9H - 12H	REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padourenc de Castres
15 MARS	9H-12H	SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
15 MARS	14H-17H	SAINT -FELIX LAURAGAIS salle annexe à la mairie, 4 place Guillaume de Nogaret
15 MARS	14H-17H	BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
24 MARS	9H-12H	REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padourenc de Castres
24 MARS	9H-12H	SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
24 MARS	9H-12H	SAINT FELIX LAURAGAIS salle annexe à la mairie, 4 place Guillaume de Nogaret
29 MARS	9H-12H	SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
29 MARS	9H- 12H	BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
29 MARS	14H -17H	REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padourenc de Castres

Envoyé en préfecture le 26/01/2023  
Reçu en préfecture le 26/01/2023  
Publié le  
ID : 031-243100567-20230126-A012023-AR

La prise de rendez-vous pour participer à ces permanences est fort possible de prendre rendez-vous via le numéro de téléphone suivant : 05.62.71.23.33.

#### Article 9 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la communauté de communes le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées .

#### Article 10 : Mise à disposition du rapport et des conclusions de l'enquête publique

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- sur le site Internet suivant : [www.revel-lauragais.com](http://www.revel-lauragais.com) ;
- sur les sites internet des communes qui en possèdent ;
- sur support papier, au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et dans les mairies de Revel , Sorèze , Blan et Saint Félix Lauragais.

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le Président de la commission d'enquête.

Fait à Revel, le 25 janvier 2023

Le Président de la Communauté de Communes  
Lauragais Revel Sorèzois

Laurent HOURQUET





## **ANNEXE 4**

# ANNONCES

LA DÉPÊCHE Jeudi 2 février 2023

**KENO** Minimaux des tirages de mardi 27 JANV 2023

x 3  
9 782 006

x 2  
3 685 515

**JE SUIS UN PARTICULIER**

**JE PASSE MA PETITE ANNONCE**

**LA DÉPÊCHE**  
**Le Petit Bleu**  
**MIDI QU'IMPASSE**  
**La Tribune**  
**La Gazette**

**en téléphonant au 04 30 00 70 00\***

*\*comptant par cc ou mandat à virement selon le forfait*

**KENO** Minimaux des tirages de mardi 27 JANV 2023

x 2  
2 986 838

x 3  
4 680 428

**SOLUTION DES JEUX**

Mots croisés N° 5679

**SUDOKU FACILE**

4	7	8	9	6	2	3	5	1
9	2	1	3	4	5	6	7	8
6	5	4	3	2	1	9	8	7
1	2	3	4	5	6	7	8	9
8	3	9	2	7	4	1	5	6
5	6	7	8	9	1	2	3	4
2	9	1	8	3	7	4	5	6
3	4	5	6	7	8	9	1	2
7	8	9	1	2	3	4	5	6
1	2	3	4	5	6	7	8	9
5	4	3	2	1	9	8	7	6
6	5	4	3	2	1	9	8	7
9	8	7	6	5	4	3	2	1
8	7	6	5	4	3	2	1	9
7	6	5	4	3	2	1	9	8
6	5	4	3	2	1	9	8	7
5	4	3	2	1	9	8	7	6
4	3	2	1	9	8	7	6	5
3	2	1	9	8	7	6	5	4
2	1	9	8	7	6	5	4	3
1	9	8	7	6	5	4	3	2

**HORIZONTALLEMENT :**  
1. SONDRIEUX. 2. COUSSANT.  
3. SMC. AMNICK. IV. TERESA. BL.  
Y. INO. CIVETS. VI. LÉNOTE. RÉ.  
VII. ON. SWAG. VIII. CIL. OS. MIL.  
IX. STRANDEZ. X. SAISONNÉS.  
**VERTICALEMENT :**  
A. SORTELRES. B. ELMÈNE. ÉTA.  
C. NÉCRISCELES. D. SS. DV. NS.  
E. DRAGÉE. CRO. F. RAMANT. SOR.  
G. INN. VES. RA. H. ÉTRIE. WING.  
I. OUTRAGE. L. SCS. SER. SS.

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 18

### Contacts - Rencontres - Voyance

**RENCONTRES**  
union

**FEMMES**

**NOUVEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40

**05 34 45 17 85 TELEPHONE ROSE**

Divulgué...  
06 10 43 36 04

**06 14 08 17 90**  
michèle...  
06 95 5 95 7 36 00 00 00

**05 34 45 17 85 TELEPHONE ROSE**

**19,4% DES LECTEURS**  
LA DÉPÊCHE

**HOMMES**

**DE 5000 ANNONCES DE RENDEZ-VOUS**  
0800 02 88 02

**RENCONTRES H/H**  
08 95 02 05 50

**Plaisir mutual**  
05 36 36 65 23

**CONTACTS**

**VOYANCE**

**MONSIEUR BANHO**  
07 86 73 43 84

**DUO TENDRESSE. DEPUIS 1981 SUR TOUTE L'OCCITANIE**

**05 81 23 80 86** www.duo-tendresse.com

**Maitre SAM**  
**Maitre BOUMBA**  
06 28 68 33 46

**Légaies**

In the name of the French Republic, the Commission of the Republic for the protection of the environment...  
01 72 22 21 46 - 07 88 37 12

**AVIS PUBLICS**

Enquêtes Publiques

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÉZOIS

Enquête publique unique relative à la mise à disposition de la commune de Revel Sorèzois d'un terrain pour la construction d'un immeuble de bureaux et de bureaux d'attente...  
04 30 00 70 00

**Consultez tous les marchés publics sur le site de: laidepeche-marchespublics.fr**

Midi libre 11

**L'immobilier** Vos petites annonces les mardis, jeudis et dimanches  
du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

jeudi 2 février 2023 Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 40€ h (selon le jour de parution le plus proche)

**IMMO-AUTO-DIVERS**  
04 3000 7000  
**EMPLOI**  
04 3000 9000

**IMMOBILIER VENTES**  
Cession/Reprise  
Entreprises  
Autres annonces

**IMMOBILIER LOCATION**  
Appartements  
MA

**MICHEL SIMOND**  
CESSION/REPRISE DE COMMERCES ET D'ENTREPRISES

IMMOBILIER	COMMERCES	IMMOBILIER
10. TROUSSE... 11. TROUSSE... 12. TROUSSE... 13. TROUSSE... 14. TROUSSE... 15. TROUSSE...	16. TROUSSE... 17. TROUSSE... 18. TROUSSE... 19. TROUSSE... 20. TROUSSE...	21. TROUSSE... 22. TROUSSE... 23. TROUSSE... 24. TROUSSE... 25. TROUSSE...

**ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES**

**AVIS PUBLICS**

**ENQUÊTES PUBLIQUES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

**BONNES AFFAIRES**

**Madame**  
Divorce Juridique

**Madame**  
Divorce Juridique

**Madame**  
Divorce Juridique

**GRAND MAÎTRE MAOUDO**  
GRAND VOYANT ET CHAMAN  
ESPÉRANCE INTERNATIONALLE  
TÉL 07 48 23 1192

**M. SYDI**  
Voyant médium  
Résoudre vos problèmes délicats.  
Harmoniser des esprits et des âmes.  
Téléphonez au 06 17 32 67 56

**AVIS PUBLICS**

**ENQUÊTES PUBLIQUES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

**FranceDuo**  
04 68 32 08 10

**STOP SOLITUDE !**  
FranceDuo  
04 68 32 08 10

**FranceDuo**  
04 68 32 08 10

**Rencontres Séniors France Duo**  
04 68 32 08 10

**RENCONTRE**  
04 68 32 08 10

**RENCONTRE**  
04 68 32 08 10

**RENCONTRE**  
04 68 32 08 10

**RENCONTRE**  
04 68 32 08 10

**RENCONTRE**  
04 68 32 08 10

**Le Rendez-vous**  
06 74 48 07 78

**Le Rendez-vous**  
06 74 48 07 78

**Le Rendez-vous**  
06 74 48 07 78

**LES PETITES ANNONCES**

**LE RENDEZ-VOUS**  
POUR ACHETER, VENDRE OU LOUER

Tout est là... et tous les jours.

**Service Spécialisé 04 3000 2020**

**ANNONCES LÉGALES**  
Vie des sociétés  
Ventes aux enchères

**Service Spécialisé 04 3000 2020**

**Boostez votre pouvoir d'achat et faites-vous PLAISIR**

Par ici les ÉCONOMIES jusqu'à 50% sur de nombreuses offres EXCLUSIVES

**TELECHARGER L'APPLICATION**

**Midi Libre** L'INDÉPENDANT  
**LA DÉPÊCHE** Centre Presse  
**L'Agence**  
SA COM EN CREDIT COURT



# ANNONCES

## Rencontres union

### FEMMES

**NOUVEAU TELEPHONE ROSE 01 86 40 00 40**  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

## Légaux

### AVIS PUBLICS

#### Avis administratif

#### AVIS AU PUBLIC

#### COMMUNE DE BLAY-LES-MINES

#### AVIS D'AVIS A OPPOSITION AU PUBLIC

Monsieur le Maire de la commune de BLAY-LES-MINES informe qu'une mise à disposition de public relative au projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune sera ouverte de lundi 30 janvier au mardi 31 janvier 2023.

Ce projet de modification simplifiée est destiné à modifier le zonage existant afin de permettre la construction de locaux d'habitat collectif et des services publics dans les zones UH, UK, UL, UH, A et N.

Ce projet de modification simplifiée n°1 du PLU, comportant une note de présentation et la justification de la proposition, sera mis à disposition de public de mardi 31 janvier à mardi 31 janvier 2023.

Les règles permettant au public de consulter ces informations sont disponibles sur le site internet de la commune de Blay-les-Mines.

Le Maire,  
Jean-François KOWALIK

#### AVIS AU PUBLIC

#### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION GALLIE-GRAUVÉTY

Monsieur le Maire de la commune de Blay-les-Mines informe qu'une mise à disposition de public relative au projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune sera ouverte de mardi 31 janvier au mardi 31 janvier 2023.

Ce projet de modification simplifiée est destiné à modifier le zonage existant afin de permettre la construction de locaux d'habitat collectif et des services publics dans les zones UH, UK, UL, UH, A et N.

Ce projet de modification simplifiée n°1 du PLU, comportant une note de présentation et la justification de la proposition, sera mis à disposition de public de mardi 31 janvier à mardi 31 janvier 2023.

Les règles permettant au public de consulter ces informations sont disponibles sur le site internet de la commune de Blay-les-Mines.

Le Maire,  
Jean-François KOWALIK

#### Enquêtes Publiques

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Maire de Castel dans le cadre du projet d'extension du golf de Gaspard est prévue pendant une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 30 janvier au mardi 31 janvier 2023.

Ce projet consiste en une extension de 10 hectares du golf existant depuis 1992 et actuellement à 9 trous, le Golf de Gaspard situé au nord-est de Castel, au sein du parc de Gaspard, pour permettre d'accueillir des visiteurs et de permettre la construction de locaux d'habitat collectif et des services publics dans les zones UH, UK, UL, UH, A et N.

Ce projet de modification simplifiée n°1 du PLU, comportant une note de présentation et la justification de la proposition, sera mis à disposition de public de mardi 31 janvier à mardi 31 janvier 2023.

Les règles permettant au public de consulter ces informations sont disponibles sur le site internet de la commune de Blay-les-Mines.

Le Maire,  
Jean-François KOWALIK

### AVIS PUBLICS

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Maire de Castel dans le cadre du projet d'extension du golf de Gaspard est prévue pendant une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 30 janvier au mardi 31 janvier 2023.

#### AVIS AU PUBLIC

Monsieur le Maire de la commune de BLAY-LES-MINES informe qu'une mise à disposition de public relative au projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune sera ouverte de lundi 30 janvier au mardi 31 janvier 2023.

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Maire de Castel dans le cadre du projet d'extension du golf de Gaspard est prévue pendant une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 30 janvier au mardi 31 janvier 2023.

## VIE DES SOCIÉTÉS

### Création

### AVIS

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Maire de Castel dans le cadre du projet d'extension du golf de Gaspard est prévue pendant une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 30 janvier au mardi 31 janvier 2023.

### CONSTITUTION

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Maire de Castel dans le cadre du projet d'extension du golf de Gaspard est prévue pendant une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 30 janvier au mardi 31 janvier 2023.

### Enquêtes Publiques

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Maire de Castel dans le cadre du projet d'extension du golf de Gaspard est prévue pendant une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 30 janvier au mardi 31 janvier 2023.

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

Cherchez-vous un service de nettoyage ?  
**REXEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Tous les jours de 9h à 19h  
Téléphone rose

DU 2 AU 8 FÉVRIER 2023 - N° 952  
www.lejournaldici.com / redaction@lejournaldici.com

ANNONCES LÉGALES 37

PASSEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS « LE JOURNAL D'ICI ». Vous pouvez saisir directement votre annonce et payer en ligne sur notre site www.lejournaldici.com, rubrique « Annonces légales ». Vous recevrez instantanément votre justificatif de parution.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÉZOIS  
Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le maire de Caumes dans le cadre de projet d'extension du golf de Georjade est précisée pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 27 février 2023 à 9h et vendredi 11 mars 2023 à 17h sur le territoire de la commune de Caumes.

L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, 25 rue Jean Moulin 31 250 Revel, du lundi 20 février 2023 à 09h00 au Vendredi 23 mars 2023 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- La commission d'enquête se réunira à disposition du public. Des permanences seront organisées aux jours, lieux et horaires suivants :  
- 20 FÉVRIER, 9H-12H  
RÉVILL, salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouevens de Caumes  
- 20 FÉVRIER, 14H-17H  
SOCIÉTÉZ salle de la mairie, allées de Revel  
- 28 FÉVRIER, 9H-12H  
RÉVILL, salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouevens de Caumes  
- 28 FÉVRIER, 14H-17H  
BLAY salle de conseil municipal 17 route de Peylaumes  
- 15 MARS, 9H-12H  
RÉVILL, salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouevens de Caumes  
- 15 MARS 9H-12H  
SOCIÉTÉZ salle de la mairie, allées de Revel  
- 15 MARS 14H-17H  
SAIN-FÉLIX LAURAGAIS salle annexes à la mairie, 4 place Guillaume de Nogent  
- 15 MARS 14H-17H  
BLAY salle de conseil municipal 17 route de Peylaumes  
- 24 MARS 9H-12H  
RÉVILL, salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouevens de Caumes  
- 24 MARS 14H-17H  
SOCIÉTÉZ salle de la mairie, allées de Revel  
- 24 MARS 9H-12H  
SAIN-FÉLIX LAURAGAIS salle annexes à la mairie, 4 place Guillaume de Nogent  
- 29 MARS 9H-12H  
SOCIÉTÉZ salle de la mairie, allées de Revel  
- 29 MARS 14H-17H  
BLAY salle de conseil municipal 17 route de Peylaumes  
- 29 MARS 9H-12H  
RÉVILL, salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouevens de Caumes

La prise de rendez-vous pour participer à ces permanences est fortement recommandée. Il sera possible de prendre rendez-vous via le numéro de téléphone suivant : 05-62-71-23-33. Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le rapport sur les incidences environnementales et l'avis de l'expert environnemental. Le dossier au format numérique sera consultable pendant la durée de l'enquête publique sur le registre électoral de l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/64443. Le dossier d'enquête sera mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois -20, rue Jean Moulin 31250 Revel - aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le dossier au format papier sera consultable pendant la durée de l'enquête publique au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique dans toutes les mairies aux jours et heures habituels d'ouverture. Le plus des éléments dématérialisés, les 28 communes seront en possession du règlement écrit et des plans de zonage papier de PLUi arrêtés de leur territoire. Le dossier d'enquête publique est consultable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :  
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/64443  
- sur les registres d'enquêtes disponibles au siège de la communauté de communes, 25 rue Jean Moulin 31 250 Revel, et dans les mairies des 28 communes concernées par le PLUi aux heures d'ouverture des mairies  
- Par courrier adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête - Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois - 20, rue Jean Moulin 31250 Revel.  
- A l'adresse mail : enquête-publique-64443@registre-dematerialise.fr.  
Toutes les observations seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/64443.  
Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, transmis au Président de la communauté de communes, seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.  
- Sur le site internet suivant : www.revel-lauragais.com  
sur support papier, au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois. A l'issue de l'enquête publique, l'abrogation des cartes communales et l'élaboration de PLUi seront approuvées par délibérations du Conseil communautaire.

Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois  
Laurent HOURQUET

ENQUÊTE PUBLIQUE



Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le maire de Caumes dans le cadre de projet d'extension du golf de Georjade est précisée pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 27 février 2023 à 9h et vendredi 11 mars 2023 à 17h sur le territoire de la commune de Caumes.

L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, 25 rue Jean Moulin 31 250 Revel, du lundi 20 février 2023 à 09h00 au Vendredi 23 mars 2023 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- La commission d'enquête se réunira à disposition du public. Des permanences seront organisées aux jours, lieux et horaires suivants :  
- 20 FÉVRIER, 9H-12H  
RÉVILL, salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouevens de Caumes  
- 20 FÉVRIER, 14H-17H  
SOCIÉTÉZ salle de la mairie, allées de Revel  
- 28 FÉVRIER, 9H-12H  
RÉVILL, salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouevens de Caumes  
- 28 FÉVRIER, 14H-17H  
BLAY salle de conseil municipal 17 route de Peylaumes  
- 15 MARS, 9H-12H  
RÉVILL, salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouevens de Caumes  
- 15 MARS 9H-12H  
SOCIÉTÉZ salle de la mairie, allées de Revel  
- 15 MARS 14H-17H  
SAIN-FÉLIX LAURAGAIS salle annexes à la mairie, 4 place Guillaume de Nogent  
- 15 MARS 14H-17H  
BLAY salle de conseil municipal 17 route de Peylaumes  
- 24 MARS 9H-12H  
RÉVILL, salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouevens de Caumes  
- 24 MARS 14H-17H  
SOCIÉTÉZ salle de la mairie, allées de Revel  
- 24 MARS 9H-12H  
SAIN-FÉLIX LAURAGAIS salle annexes à la mairie, 4 place Guillaume de Nogent  
- 29 MARS 9H-12H  
SOCIÉTÉZ salle de la mairie, allées de Revel  
- 29 MARS 14H-17H  
BLAY salle de conseil municipal 17 route de Peylaumes  
- 29 MARS 9H-12H  
RÉVILL, salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouevens de Caumes

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET  
Révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens

Le public est informé que, par arrêté n°04 2023/A en date de 19 janvier 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a procédé l'enquête publique relative à la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rabastens. Madame Caroline THIAU, architecte et urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET  
Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°07 2023/A du 26 janvier 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a procédé l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens. Monsieur Orléan CARRI, urbaniste, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

MARCHÉS PUBLICS



AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Nom complet de l'acheteur - Maire de Lavalur  
N° National d'identification : 2151149000149  
Code Postal : 81507  
Ville : LAVALUR CÉDEX  
Groupement de communes : Non  
Moyens d'accès aux documents de la consultation :  
Lien vers le profil d'acheteur : https://www.e-marchepublics.com  
Identifiant interne de la consultation : PO 2023-03  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
Utilisation de moyens de consultation sans communication disponibles : Non  
Contact : JEAN KERNE  
email : marchepublic@ville-lavalur.fr  
Tél : 03 56383243

Modalités de participation :  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :  
CF documents de la consultation (RC - C2A4)  
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :  
CF documents de la consultation (RC - C2A5)  
Capacité technique et professionnelle - conditions / moyens de preuve :  
CF documents de la consultation (RC - C2A6)  
Techniques d'achat : Sans objet  
Date et heures limites de réception des plis : 17 février 2023 à 12:00  
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdit  
Réduction de nombre de candidats : Non  
Possibilité d'attribuer sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui  
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non  
Intitulé de marché : Prestations d'élagage et débroussaillage sur le territoire de la Commune de LAVALUR  
CPV - Objet principal : 77215100  
Type de marché : Services  
Description succincte du marché : Prestations d'élagage et débroussaillage sur le territoire de la Commune de LAVALUR  
Lien principal d'accès du marché : 81500-LAVALUR  
Durée de marché (en mois) : 48  
Valeur estimée hors taxes du marché : 100000 Euros  
La consultation comporte des tranches : Non  
La consultation prévoit une réouverture de son parti de marché : Non  
Marché allié : Non  
Mots clés : Prestations de services  
Section 2 - Informations complémentaires  
Valeurs obligatoires : Non  
Date d'envoi du présent avis : 27 Janvier 2023









# ANNONCES

LA DÉPÊCHE Jeudi 23 février 2023

## Contacts - Rencontres - Voyance

**VOYANCE**

**Maître SAM**  
CARRIÈRE - GÉNÉALOGIE  
Ancien 1<sup>er</sup> chef de service  
Région Centre - Centre dans  
le monde selon l'âge par le  
passé, présent et de l'avenir.  
Vous sentez de la tristesse  
ou de l'angoisse ?  
Retournez à l'harmonie et à la  
paix intérieure au travers  
de la genèse de votre  
existence. Les liens du couple  
sont-ils équilibrés ?  
Comment améliorer votre  
vie ?  
Je partage avec le monde tout  
ce que j'ai appris.  
N'hésitez pas à me contacter  
pour un rendez-vous.  
06 081 081 121 201  
www.samvoyance.com

**MAITRE BOUMBA**  
Voyance - Astrologie - Numérologie  
Astrologie de l'horoscope, lecture de  
l'aura, lecture dans le monde  
spirituel, tarot, médiumnité  
spirituelle, accompagnement  
spirituel, développement  
personnel et de l'âme.  
04 38 68 53 46  
www.maitreboomba.com

**Rencontres**  
amour

**05 34 45 17 85**  
**TELEPHONE ROSE**  
02 48 12 12 12

**Seule 72** douceur  
gentillesse reconfort  
M. Adrien  
C.N.R. 05 61 53 54 02

ÉPHORA VIVRE sans ch.  
homme pour peaufiner  
moment char moi sans  
engagement  
06.19.43.38.04

06 14 59 17 90  
Machin rapide éla  
discrète, envie de relation  
de temps en temps,  
rapide char moi

**JE PROPOSE**

**ALBI**  
DETENTE RELAX  
TIN 06 03 13 10 46

**Bien-être**  
santé

**RENCONTRES H/H**  
discrète sur Mail Municipal  
06 95 06 21 00  
(0,50 € / min max)

**MAITRE MALEK**  
Cartes Marseilles  
Amour, carrière, profession,  
santé, etc.  
07 87 02 10 11

**MADE 3400 ANNONCES**  
DE PASTIQUES / PASTIQUES  
pour vos Adresses pour recevoir  
réponses et vos adresses  
www.made.com  
0800 02 68 02  
02 48 12 12 12

**NOUVEAU**  
**TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
02 48 12 12 12

ÉPHORA VIVRE sans ch.  
homme pour peaufiner  
moment char moi sans  
engagement  
06.19.43.38.04

ÉPHORA VIVRE sans ch.  
homme pour peaufiner  
moment char moi sans  
engagement  
06.19.43.38.04

ÉPHORA VIVRE sans ch.  
homme pour peaufiner  
moment char moi sans  
engagement  
06.19.43.38.04

**PLAISIR MUTUEL**  
entre potes :  
100 messages  
au 05 36 36 45 23

**SERVICE A LA**  
PERSONNE

**Collectionneur**  
achète grands vins

Bordeaux, Bourgogne, Rhône,  
Champagne, France, Espagne,  
Italie, Grèce, Israël, Malaisie,  
Russie, Thaïlande, Turquie, USA  
Téléphone 06.74.16.07.78

## Légales

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les coordonnées 05 31 12 32 33 (du 07.05.17 à 07.05.18) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.19 à 07.05.20) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.21 à 07.05.22) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.23 à 07.05.24) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.25 à 07.05.26) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.27 à 07.05.28) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.29 à 07.05.30) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.31 à 07.05.32) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.33 à 07.05.34) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.35 à 07.05.36) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.37 à 07.05.38) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.39 à 07.05.40) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.41 à 07.05.42) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.43 à 07.05.44) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.45 à 07.05.46) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.47 à 07.05.48) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.49 à 07.05.50) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.51 à 07.05.52) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.53 à 07.05.54) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.55 à 07.05.56) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.57 à 07.05.58) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.59 à 07.05.60) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.61 à 07.05.62) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.63 à 07.05.64) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.65 à 07.05.66) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.67 à 07.05.68) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.69 à 07.05.70) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.71 à 07.05.72) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.73 à 07.05.74) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.75 à 07.05.76) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.77 à 07.05.78) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.79 à 07.05.80) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.81 à 07.05.82) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.83 à 07.05.84) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.85 à 07.05.86) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.87 à 07.05.88) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.89 à 07.05.90) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.91 à 07.05.92) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.93 à 07.05.94) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.95 à 07.05.96) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.97 à 07.05.98) - 01 32 32 32 32 (du 07.05.99 à 07.05.100) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.01 à 07.06.02) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.03 à 07.06.04) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.05 à 07.06.06) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.07 à 07.06.08) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.09 à 07.06.10) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.11 à 07.06.12) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.13 à 07.06.14) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.15 à 07.06.16) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.17 à 07.06.18) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.19 à 07.06.20) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.21 à 07.06.22) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.23 à 07.06.24) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.25 à 07.06.26) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.27 à 07.06.28) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.29 à 07.06.30) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.31 à 07.06.32) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.33 à 07.06.34) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.35 à 07.06.36) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.37 à 07.06.38) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.39 à 07.06.40) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.41 à 07.06.42) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.43 à 07.06.44) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.45 à 07.06.46) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.47 à 07.06.48) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.49 à 07.06.50) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.51 à 07.06.52) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.53 à 07.06.54) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.55 à 07.06.56) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.57 à 07.06.58) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.59 à 07.06.60) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.61 à 07.06.62) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.63 à 07.06.64) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.65 à 07.06.66) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.67 à 07.06.68) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.69 à 07.06.70) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.71 à 07.06.72) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.73 à 07.06.74) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.75 à 07.06.76) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.77 à 07.06.78) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.79 à 07.06.80) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.81 à 07.06.82) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.83 à 07.06.84) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.85 à 07.06.86) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.87 à 07.06.88) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.89 à 07.06.90) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.91 à 07.06.92) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.93 à 07.06.94) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.95 à 07.06.96) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.97 à 07.06.98) - 01 32 32 32 32 (du 07.06.99 à 07.07.00) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.01 à 07.07.02) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.03 à 07.07.04) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.05 à 07.07.06) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.07 à 07.07.08) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.09 à 07.07.10) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.11 à 07.07.12) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.13 à 07.07.14) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.15 à 07.07.16) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.17 à 07.07.18) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.19 à 07.07.20) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.21 à 07.07.22) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.23 à 07.07.24) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.25 à 07.07.26) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.27 à 07.07.28) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.29 à 07.07.30) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.31 à 07.07.32) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.33 à 07.07.34) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.35 à 07.07.36) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.37 à 07.07.38) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.39 à 07.07.40) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.41 à 07.07.42) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.43 à 07.07.44) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.45 à 07.07.46) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.47 à 07.07.48) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.49 à 07.07.50) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.51 à 07.07.52) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.53 à 07.07.54) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.55 à 07.07.56) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.57 à 07.07.58) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.59 à 07.07.60) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.61 à 07.07.62) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.63 à 07.07.64) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.65 à 07.07.66) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.67 à 07.07.68) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.69 à 07.07.70) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.71 à 07.07.72) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.73 à 07.07.74) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.75 à 07.07.76) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.77 à 07.07.78) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.79 à 07.07.80) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.81 à 07.07.82) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.83 à 07.07.84) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.85 à 07.07.86) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.87 à 07.07.88) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.89 à 07.07.90) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.91 à 07.07.92) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.93 à 07.07.94) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.95 à 07.07.96) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.97 à 07.07.98) - 01 32 32 32 32 (du 07.07.99 à 07.08.00) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.01 à 07.08.02) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.03 à 07.08.04) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.05 à 07.08.06) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.07 à 07.08.08) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.09 à 07.08.10) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.11 à 07.08.12) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.13 à 07.08.14) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.15 à 07.08.16) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.17 à 07.08.18) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.19 à 07.08.20) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.21 à 07.08.22) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.23 à 07.08.24) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.25 à 07.08.26) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.27 à 07.08.28) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.29 à 07.08.30) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.31 à 07.08.32) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.33 à 07.08.34) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.35 à 07.08.36) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.37 à 07.08.38) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.39 à 07.08.40) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.41 à 07.08.42) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.43 à 07.08.44) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.45 à 07.08.46) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.47 à 07.08.48) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.49 à 07.08.50) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.51 à 07.08.52) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.53 à 07.08.54) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.55 à 07.08.56) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.57 à 07.08.58) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.59 à 07.08.60) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.61 à 07.08.62) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.63 à 07.08.64) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.65 à 07.08.66) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.67 à 07.08.68) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.69 à 07.08.70) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.71 à 07.08.72) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.73 à 07.08.74) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.75 à 07.08.76) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.77 à 07.08.78) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.79 à 07.08.80) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.81 à 07.08.82) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.83 à 07.08.84) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.85 à 07.08.86) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.87 à 07.08.88) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.89 à 07.08.90) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.91 à 07.08.92) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.93 à 07.08.94) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.95 à 07.08.96) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.97 à 07.08.98) - 01 32 32 32 32 (du 07.08.99 à 07.09.00) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.01 à 07.09.02) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.03 à 07.09.04) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.05 à 07.09.06) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.07 à 07.09.08) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.09 à 07.09.10) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.11 à 07.09.12) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.13 à 07.09.14) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.15 à 07.09.16) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.17 à 07.09.18) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.19 à 07.09.20) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.21 à 07.09.22) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.23 à 07.09.24) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.25 à 07.09.26) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.27 à 07.09.28) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.29 à 07.09.30) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.31 à 07.09.32) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.33 à 07.09.34) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.35 à 07.09.36) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.37 à 07.09.38) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.39 à 07.09.40) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.41 à 07.09.42) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.43 à 07.09.44) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.45 à 07.09.46) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.47 à 07.09.48) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.49 à 07.09.50) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.51 à 07.09.52) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.53 à 07.09.54) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.55 à 07.09.56) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.57 à 07.09.58) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.59 à 07.09.60) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.61 à 07.09.62) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.63 à 07.09.64) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.65 à 07.09.66) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.67 à 07.09.68) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.69 à 07.09.70) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.71 à 07.09.72) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.73 à 07.09.74) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.75 à 07.09.76) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.77 à 07.09.78) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.79 à 07.09.80) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.81 à 07.09.82) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.83 à 07.09.84) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.85 à 07.09.86) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.87 à 07.09.88) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.89 à 07.09.90) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.91 à 07.09.92) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.93 à 07.09.94) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.95 à 07.09.96) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.97 à 07.09.98) - 01 32 32 32 32 (du 07.09.99 à 07.10.00) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.01 à 07.10.02) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.03 à 07.10.04) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.05 à 07.10.06) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.07 à 07.10.08) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.09 à 07.10.10) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.11 à 07.10.12) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.13 à 07.10.14) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.15 à 07.10.16) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.17 à 07.10.18) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.19 à 07.10.20) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.21 à 07.10.22) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.23 à 07.10.24) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.25 à 07.10.26) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.27 à 07.10.28) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.29 à 07.10.30) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.31 à 07.10.32) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.33 à 07.10.34) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.35 à 07.10.36) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.37 à 07.10.38) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.39 à 07.10.40) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.41 à 07.10.42) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.43 à 07.10.44) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.45 à 07.10.46) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.47 à 07.10.48) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.49 à 07.10.50) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.51 à 07.10.52) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.53 à 07.10.54) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.55 à 07.10.56) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.57 à 07.10.58) - 01 32 32 32 32 (du 07.10.59 à 07.10.60) - 01 32 32



ANNONCES LÉGALES 37

DU 23 FÉVRIER AU 1ER MARS 2023 - N° 955  
www.lejournaldici.com / redaction@lejournaldici.com

PASSEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS « LE JOURNAL D'ICI ». Vous pouvez saisir directement votre annonce et payer en ligne sur notre site www.lejournaldici.com, rubrique « Annonces légales ». Vous recevrez instantanément votre justificatif de parution.

ENQUETE PUBLIQUE

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**  
Par arrêté municipal n° AR-23021-04084, l'ouverture d'une enquête publique a été prononcée par l'établissement d'un plan d'aménagement sur la rue du Capitaine Beaumont sis sur la commune de SAINT-SULPICE-LA-POINTE.

**Le 14 Mars 2023 à partir de 9h à 29 Mars 2023 à 17h**  
Afin de permettre à l'ensemble des citoyens de donner leur avis sur le projet d'aménagement, des observations du public et du rapport et conclusions du Commissaire-enquêteur sont acceptés par délibération du conseil municipal. Monsieur BASTIE a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur et se tiendra à disposition du public.

**Le 23 Mars 2023 de 9h à 12h**  
Le dossier d'enquête publique sera consultable à l'Espace Argente Milhes pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le dossier d'enquête pourra également être consulté, durant la durée de l'enquête, sur le site de la Ville de Saint Sulpice la Pointe : www.saintsulpice.com

**Le 23 Mars 2023 de 9h à 12h**  
Le dossier d'enquête publique sera consultable à l'Espace Argente Milhes pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le dossier d'enquête pourra également être consulté, durant la durée de l'enquête, sur le site de la Ville de Saint Sulpice la Pointe : www.saintsulpice.com

**AVIS AU PUBLIC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET**  
Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens

Le public est informé que, par arrêté communal n°07/2023A du 26 janvier 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a procédé à l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens.

Le dossier de la révision allégée n°1 du PLU et un registre où seront consignés les observations et remarques du public seront consultables à l'enquête publique durant 30 jours en mairie de Rabastens du lundi 20 Février 2023 à 9h au vendredi 25 Mars 2023 à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Du lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) le Samedi de 10h à 12h), ainsi qu'à un siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de Rabastens :  
- Lundi 20 Février 2023 de 14h à 17h  
- Samedi 11 Mars 2023 de 10h à 12h  
- Mercredi 22 Mars 2023 de 14h à 17h

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÉZOIS**  
Par arrêté N°01-2023 en date du 25 Janvier 2023

Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur :  
- Le projet d'abrogation des cartes communales qui concernent 11 communes de la Communauté de Communes : Arfons, Baldisson, Cahuzac, Garrevaques, Le Faigou, Montpey, Palleville, Pradais, Puchery, Roussens et Saint-Amant.

- Le projet d'abrogation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui couvre les 28 communes du territoire : Arfons, Baldisson, Baldisson, Blan, Cahuzac, Durfort, Garrevaques, Jazac, Le Faigou, Le Vieux, Lempdes, Les Courmousses, Mazamet, Montpey, Lauragais, Montpey, Mourvillan, Nèzard, Palleville, Pradais, Puchery, Revel, Roussens, Saint-Félix, Lauragais, Saint-Amant, Saint-Julia, Sorèze et Verdailles. A cet effet, Marc CHOUGAVY (Président), Michel BLANC (adjoint) et Yves JACOBS (adjoint) ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs composant la commission d'enquête par Médiane la Pépinière de travail administratif à Toulouse.

- Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique dans toutes les mairies aux jours et heures habituels d'ouverture. En plus des données dématrialisées, les 28 communes seront en possession du règlement écrit et des plans de zonage papier du PLUI, ainsi que de la copie de l'avis de la commission d'enquête. Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique dans toutes les mairies aux jours et heures habituels d'ouverture. En plus des données dématrialisées, les 28 communes seront en possession du règlement écrit et des plans de zonage papier du PLUI, ainsi que de la copie de l'avis de la commission d'enquête.

Toutes les observations seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématrialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/4443

Journal d'ICI 14, rue Malherbe - 81100 Castels  
Tel. : 05 63 51 49 49 (standard)  
Directeur de l'égalité, directeur de la rédaction : Pierre Archer - Rédaction : redaction@lejournaldici.com

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Une enquête publique unique est organisée en vue de l'approbation :  
- Du projet d'acte de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), futur Site Patrimonial Remarquable (SPR) ;  
- Du projet de périmètre définissant des abords de monuments historiques.

L'AVAP, futur SPR a vocation à désigner un périmètre à l'intérieur duquel chaque immeuble a fait l'objet de mesures de protection adaptées à sa qualité. A la suite d'un diagnostic complet, l'AVAP est composé d'un règlement écrit déterminant les modalités d'intervention sur le patrimoine bâti et d'un règlement graphique permettant de qualifier les caractéristiques que présente.

Le dossier sera consultable aux services techniques de la ville de Mazamet durant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture, il sera également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse : www.ville-mazamet.com. Le public pourra formuler ses observations par écrit sur le registre ouvert à cet effet, par courrier adressé à l'attention du commissaire-enquêteur, Mairie de Mazamet, 1 place Georges Tourneris, 81200 MAZAMET, ainsi que par mail à l'adresse : enquête.publique@ville-mazamet.com.

MARCHÉ PUBLIC

FNS SIMPLIFIÉ AVIS DE MARCHÉ

**Section 1.1. Identification de l'acheteur**  
Nom complet de l'acheteur : Mairie de Lavaur Type de Numéro national d'identification : SIRET N° National d'identification : 2181014000149 Code Postal : 81300 Ville : LAVAUR CEDEX

**Section 1.2. Procédure**  
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte  
Modalités de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : CF documents de la consultation (RC - CCAP)  
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : CF documents de la consultation (RC - CCAP)  
Capacité technique et professionnelle - conditions / moyens de preuve : CF documents de la consultation (RC - CCAP)

L'acheteur exige la présentation de variantes Non  
**Section 2. Identification du marché**  
Incluse du marché : Travaux de stabilisation et sécurisation des berges de l'agrot centre agrot Lavaur  
CIV - Objet principal : 4524310  
Type de marché : Travaux  
Description succincte du marché : Travaux de stabilisation et sécurisation des berges de l'agrot centre agrot Lavaur  
Lieu principal d'exécution du marché : 81300 LAVAUR  
Durée du marché (en mois) : 11  
Valeur estimée hors taxes du marché : 450000 Euros  
La consultation comporte des tâches Non  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non  
Marché allié : Non  
Marché discrétionnaire : Faibles  
**Section 3. Informations Complémentaires**  
Visite obligatoire : Oui  
Détails sur le visite : Les visites seront groupées et organisées sur site (voir RC) Date d'envoi du présent avis : 26 Février 2023



LA DÉPÊCHE Jeudi 23 février 2023

# ANNONCES

## Services

**Collectionneur achète grands vins**

**Antoine, Benjamin, Sébastien, Christophe** achètent vos vins...  
Avec un catalogue de plus de 1000 références (Cognac, Armagnac, Whisky, Champagne, Vin de France, etc.)  
Téléphone et déplacement gratuits  
**06.74.16.07.78**

**LA DÉPÊCHE**  
Journal de la région de Toulouse  
100% papier  
Abonnement : 05 62 11 37 37  
www.legales-online.fr

## Lécales

### AUTRES LÉGALES

**Divers**

**TRANSFERT DE SIÈGE**

**AVIS AU PUBLIC**

**TRANSFERT DE SIÈGE**

SARL au capital de 1 000 €  
Siège social : 98 Boulevard des moulins  
33000 TOULOUSE  
RCS Toulouse 330200100  
Aux termes de l'acte de transfert de siège social en date du 15/02/2023, il a été décidé de transférer le siège social de la SARL au 100 Boulevard des moulins 33000 TOULOUSE.  
L'acte de transfert de siège social a été notifié en copie à la Mairie de Toulouse.  
Mention en sens favorable au RCS de Toulouse.

### AVIS AU PUBLIC

**COMMUNE D'ALTERIVE**

**Approbation de la modification de l'acte n°1 de Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

La délibération n° 1 relative au conseil municipal en date du 23/02/2023 a été approuvée le 23/02/2023 et a été notifiée en copie à la Mairie de Toulouse.  
Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois à compter du 23/02/2023.  
Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la préfecture.

Le Département de l'Ariège, journal hebdomadaire de presse professionnelle, est en vente tous les jours de 10h à 18h, au prix de 0,50 €.  
L'abonnement est de 10 € par an.  
Téléphone : 05 62 11 37 37  
www.legales-online.fr

**SOLUTION DES JEUX**

Modo croisés N° 5660

**SUDOKU FACILE**

4	6	9	5	7	8	2	1	3
5	2	3	4	6	1	7	9	8
7	1	8	2	3	4	5	6	9
8	9	4	1	5	3	2	7	6
6	3	7	8	9	4	5	1	2
1	7	5	2	3	4	6	8	9
3	4	1	6	9	7	5	2	8
2	8	1	5	6	9	4	7	3
9	5	1	6	9	7	5	2	8
2	8	1	5	6	9	4	7	3

**DIFFICILE**

9	4	7	2	6	5	1	3	8
3	5	2	4	6	7	9	8	1
8	2	1	3	5	7	4	6	9
6	3	7	1	2	4	5	8	9
1	7	2	5	4	3	6	8	9
4	5	3	8	2	4	6	7	1
2	4	3	7	4	5	1	3	8
5	1	4	3	6	2	7	8	9
7	3	4	1	2	6	9	5	8

**UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16**

**JE SUIS UN PARTICULIER JE PASSE MA PETITE ANNONCE**

en téléphonant au **04 30 00 70 00\***  
\*Appel non surtaxé prix d'un appel local

Règlement par CB, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30

LA DÉPÊCHE | M21 OLYMPIQUE | Le Petit Bleu | La Vieillesse | M21 L'ÉCLAIR | La Gazette

## Contacts - Rencontres - Voyance

**DUO TENDRESSE. DEPUIS 1981 SUR TOUTE L'OCCITANIE**

**05 61 23 80 66** www.duo-tendresse.com

**Contacts**

**MAJRE BOUMBA**  
04 28 68 33 46

**Rencontres**

**FEMMES**

**HOMMES**

**RENCONTRES H/H**  
06 95 06 21 00

**PLAISIR MUTUEL**  
05 36 36 65 23

**ANNONCES LEGALES**

Tél. 05.62.11.37.37  
www.legales-online.fr

## Enquêtes Publiques

### AVIS PUBLICS

**AVIS ADMINISTRATIF**

**AVIS AU PUBLIC**

### AVIS AU PUBLIC

**COMMUNE D'ALTERIVE**

**Approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n°1 de la commune d'ALTERIVE**

La délibération n° 1 relative au conseil municipal d'Alterive en date du 23/02/2023, a été adoptée la déclaration de projet comportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune d'Alterive.

Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois à compter du 23/02/2023.  
Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

### AVIS AU PUBLIC

**COMMUNE D'ALTERIVE**

**Approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n°2 de la commune d'ALTERIVE**

La délibération n° 2 relative au conseil municipal d'Alterive en date du 23/02/2023, a été adoptée la déclaration de projet comportant mise en compatibilité n°2 du PLU de la commune d'Alterive.

Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois à compter du 23/02/2023.  
Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

### AVIS AU PUBLIC

**COMMUNE D'ALTERIVE**

**Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

La délibération n° 1 relative au conseil municipal en date du 23/02/2023 a été approuvée le 23/02/2023 et a été notifiée en copie à la Mairie de Toulouse.  
Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois à compter du 23/02/2023.  
Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

### AVIS AU PUBLIC

**COMMUNE D'ALTERIVE**

**Approbation de la révision et alignement n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

La délibération n° 1 relative au conseil municipal en date du 23/02/2023 a été approuvée le 23/02/2023 et a été notifiée en copie à la Mairie de Toulouse.  
Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois à compter du 23/02/2023.  
Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la préfecture.



# Annonces légales

## Avis administratifs

7311944301 - AA

**Communauté de communes LAURAGAIS REVEL SORÉZOIS**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Par arrêté N°01-2023 en date du 25 janvier 2023, le président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur :  
- Le projet d'abrogation des cartes communales qui concerne les communes de la Communauté de Communes : Arfons, Bèllesse, Cahuzac, Garmauc, La Négre, Montguy, Paillevé, Poudoux, Pucholx, Réournès et Saint-Amancé.  
- Le projet d'abrogation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui couvre les 28 communes du territoire : Arfons, Bèllesse, Les Cernonnas, Maurens, Montguy Lauragais, Montguy, Mourvilles (Haute), Nogent, Paillevé, Poudoux, Pucholx, Rével, Réournès, Saint-Félix Lauragais, Saint-Amancé, Saint-Julia, Sorès et Vaudoubert.  
A cet effet, Marc CHOUCAY (Président), Michel BLANC (Président) et Yves JACQUES (Président) ont nommé un comité de commissaires enquêteurs composé de la commission d'enquête par voie de la Présidente de l'instance de droit de la commune.  
L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, 20, rue Jean-Moulin, 31250 Rével, du lundi 20 février 2023 à 9 h 00 au vendredi 21 mars 2023 à 17 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.  
La commission d'enquête se tiendra à disposition du public. Des permanences seront organisées aux jours, lieux et horaires suivants :  
- 20 février, 9 h 00 - 12 h 00, Rével, salle Claude-Nouger, 2, rue Padocevan de Castrès.  
- 20 février, 14 h 00 - 17 h 00, Sorès, salle de la mairie, allée du Révelin.  
- 20 février, 9 h 00 - 12 h 00, Rével, salle Claude-Nouger, 2, rue Padocevan de Castrès.  
- 21 février, 9 h 00 - 12 h 00, Sorès, salle de la mairie, allée du Révelin.  
- 21 février, 14 h 00 - 17 h 00, Rével, salle Claude-Nouger, 2, rue Padocevan de Castrès.  
- 15 mars, 9 h 00 - 12 h 00, Sorès, salle de la mairie, allée du Révelin.  
- 15 mars, 14 h 00 - 17 h 00, Rével, salle Claude-Nouger, 2, rue Padocevan de Castrès.  
- 15 mars, 9 h 00 - 12 h 00, Sorès, salle de la mairie, allée du Révelin.  
- 15 mars, 14 h 00 - 17 h 00, Rével, salle Claude-Nouger, 2, rue Padocevan de Castrès.  
- 24 mars, 9 h 00 - 12 h 00, Rével, salle Claude-Nouger, 2, rue Padocevan de Castrès.  
- 24 mars, 14 h 00 - 17 h 00, Sorès, salle de la mairie, allée du Révelin.  
- 24 mars, 9 h 00 - 12 h 00, Saint-Félix-Lauragais, salle annexée à la mairie, 4, place Guillaume-de-Nogent.  
- 24 mars, 14 h 00 - 17 h 00, Sorès, salle de la mairie, allée du Révelin.  
- 29 mars, 9 h 00 - 12 h 00, Rével, salle de conseil municipal, 17, route de Puybaucou.  
- 29 mars, 14 h 00 - 17 h 00, Rével, salle Claude-Nouger, 2, rue Padocevan de Castrès.  
La prise de rendez-vous pour participer aux permanences est fortement recommandée. Il sera possible de prendre rendez-vous via le numéro de téléphone suivant : 05 62 71 23 30.  
Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le rapport sur les incidences environnementales et l'avis de l'autorité environnementale.  
- Le dossier au format papier sera consultable pendant la durée de l'enquête publique au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, 20, rue Jean-Moulin, 31250 Rével, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;  
- Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur portail informatique dans toutes les mairies aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;  
- Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;  
- Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :  
- sur le registre départemental à l'adresse : <https://www.registre-dmat.net/laas> (44443) ;  
- sur les registres d'enquête disponibles au siège de la communauté de communes, 20, rue Jean-Moulin, 31250 Rével, et dans les mairies des 28 communes concernées par le PLUi aux heures d'ouverture des mairies ;  
- Pour courriel adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête, Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, 20, rue Jean-Moulin, 31250 Rével.  
- À l'adresse mail : [enquete@cc.lauragais-revel-sorezois.fr](mailto:enquete@cc.lauragais-revel-sorezois.fr) (44443) ;  
Toutes les observations seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre départemental.  
Le rapport et les conclusions relatives à la commission d'enquête, transmise au Président de la communauté de communes, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.  
Sur le site Internet suivant : <https://www.registre-dmat.net/laas> (44443) ;  
Sur support papier, au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.  
À l'issue de l'enquête publique, l'abrogation des cartes communales et l'abrogation du PLUi seront approuvées par délibérations du Conseil communautaire.  
Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, Laurent HOUJOUET.

7316235401 - VS



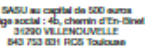
**CENTRE LASER DERMATOLOGIQUE ET D'ESTHÉTIQUE**  
Société civile de moyens au capital de 500,00 euros  
Siège social : 7, place Wilson 31000 TOULOUSE  
**AVIS**  
Par délibération en date du 31 juillet 2022, l'assemblée générale extraordinaire des associés a constaté le retrait du Docteur Gaëlle DE SAINT PAUL de la société avec effet au 1er août 2022. Elle a décidé de réduire le capital social de 48,96 euros par voie de rachat des 32 parts sociales lui appartenant avec effet au 1er août 2022. En conséquence le capital social de 500,00 euros est porté à 501,94 € et est porté à 497,28 € à compter du 1er août 2022.  
Pour avis  
La Gérance,

7317357701 - VS



**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon du 25 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : société par actions simplifiée.  
Dénomination : BY NELLY & ALAIN.  
Siège : 12, route de Toulouse, 31350 Blagnac.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.  
Capital : 5 000 euros.  
Objet : médailles traditionnelles, pizzas à emporter.  
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
L'assemblée générale extraordinaire, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente Actions.  
Agrément : les décisions d'actions, à l'exception des décisions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : M. Alain TOGNET, demeurant 16, route de Toulouse, 31350 Saint-Pons.  
Directeur général : Mme Nelly CARRE, demeurant 16, route de Toulouse, 31350 Saint-Pons.  
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse.  
Pour avis  
Le Président,

7317601101 - VS



**XL RIDE**  
SASU au capital de 500 euros  
Siège social : 4b, chemin d'En-Saint 31000 VILLANOVILLE  
843 753 831 RCS Toulouse  
**DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
Le 25 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommée à l'origine M. Fabien CRYCI, 8, rue Garbail, 31200 Villanoville-de-Lauragais, et l'acte de liquidation et d'adresse du liquidateur a été dressé et homologué. Modification au RCS de Toulouse.  
7317766401 - VS



**COIFFURE BY CHLOE**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 20, route de Castrès 31300 QUINT-FONSEGRES  
**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Quint-Fonsegres du 25 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : société à responsabilité limitée.  
Dénomination sociale : COIFFURE BY CHLOE.  
Siège social : 20, route de Castrès, 31300 Quint-Fonsegres.  
Objet social : l'exploitation de tous actes de coiffure et d'esthétique et toutes activités connexes ou complémentaires.  
L'achat et la vente de tous articles relatifs à l'activité de coiffure et d'esthétique.  
La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou d'établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.  
L'engagement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.  
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.  
Capital social : 1 000 euros.  
Gérance : Madame Chloé MESSACUD, demeurant 4, allée Charles Gounod 31180 St-Génies-Bellevue, assure la gérance.  
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse.  
Pour avis  
La Gérance,

731623701 - VS



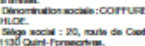
**CENTRE LASER DERMATOLOGIQUE ET D'ESTHÉTIQUE**  
Société civile de moyens au capital de 501,94 euros  
Siège social : 7, place Wilson 31000 TOULOUSE  
**AVIS**  
Par délibération en date du 25 février 2022, l'AGF des associés a constaté le retrait du Docteur Martine MONTANIER de la société avec effet au 1er mars 2022. Elle a décidé de réduire le capital social de 54,28 € par voie de rachat des 42 parts sociales lui appartenant avec effet au 1er mars 2022. En conséquence le capital social de 501,94 € est porté à 497,28 € à compter du 1er mars 2022.  
Pour avis  
La Gérance,

731760401 - VS



**CamCasta-Holding**  
SARL  
en cours de transformation en société de participations financières de profession libérale  
Au capital de 500 000 euros  
Siège social : 24, rue Cambas 31000 TOULOUSE  
913 996 478 RCS Toulouse  
**TRANSFORMATION**  
Par décision du 7 mai 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société de participations financières de profession libérale.  
Le capital social mentionné à la somme de 500 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 500 euros chacune.  
Cette transformation nécessite la publication des mentions suivantes :  
Soit en forme de SARL, la société était dirigée par : Camille CAGAGNE, demeurant 16, rue des Pyrénées, 31003 Toulouse.  
Soit en nouvelle forme de société de participations financières de profession libérale de chirurgiens-dentistes, la société est dirigée par Mme Camille CAGAGNE, associée unique.  
Pour avis.

7319269401 - VS



**ANTOINE ROSSI-LEFÈVRE**  
Associé à la coor 35, boulevard de France 31000 TOULOUSE  
**DT IMMO**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : 15, rue Gabriel-Péri 31000 TOULOUSE  
529 659 389  
**NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT**  
Aux termes d'un assemblée générale extraordinaire en date du 6 février 2023, M. Antoine TOUZAC, né le 6 août 1956 à Castelbriand (02), de nationalité française, domicilié 15, rue Gabriel-Péri, 31000 Toulouse, a présenté sa démission de ses fonctions de gérant, et M. Stéphane GAUCHE né le 3 mars 1971 à Toulouse (31), demeurant 8, rue de Jauréguibert, 31000 Toulouse, a été nommé en qualité de nouveau gérant, à compter du 8 février 2023.  
Pour avis,  
Me Antoine ROSSI-LEFÈVRE,

731951601 - AA

**Commune de La Salvetat-Saint-Gilles**  
**DRIT DE PREEMPTION RENFORCE**

Par arrêté du 10 décembre 2022 (publié au SRAU du 17 janvier 2023), l'Etat a décidé d'attribuer le droit de préemption renforcé sur les zones U et AU du territoire de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles. Ce dispositif s'applique dans le cadre de la mise en concurrence au titre de l'article 25 de la loi SRU de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles.

7317184601 - VS

**ATELIER D'AUTREFOIS**  
SARL au capital de 20 000 euros  
Siège social : 12, rue de Lapégue 31300 CAZENAC  
523 580 882 RCS Toulouse  
**DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
Le 16 décembre 2022, l'AGF a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16 décembre 2022. M. Jarry GAUDY, demeurant 1756, route de Laurins, 62120 Coehrens, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 1756, route de Laurins, 62120 Coehrens. Les actes et pièces relatives à la liquidation seront déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.  
Pour avis  
La Gérance,



**SCI SIN**  
Société civile immobilière  
Au capital de 103 817,77 euros  
Siège social : 102, avenue de Laprade 31400 TOULOUSE  
382 944 282 RCS Toulouse  
**AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT**  
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2022, Monsieur Denis SIN, demeurant 5, chemin Lagoua 31320 Puchabou, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Henri SIN, décédé le 14 mai 2022.  
L'article 48 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Henri SIN sans qu'il soit procédé à son remplacement.  
Modification sans frais au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.  
Pour avis  
La Gérance,

7319381501 - VS

**SCI LES ERABLES**  
Société civile immobilière  
Au capital de 500 euros  
Siège social : 13, rue des Ormes 31250 RAMONVILLE-SAINT-AGNE  
RCS Toulouse 484.578.960  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**  
L'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2022 à 12 h 00 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gérard BERTHAN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier qu'il a accepté et constaté la clôture de liquidation au 31 décembre 2022.  
Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.  
Pour avis.

7319796501 - VS

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Il a été constitué une société par acte sous-seing privé, en date du 5 janvier 2023, à Castelbriand d'Estabroff.  
Dénomination : BOULOC AL.  
Forme : Société à responsabilité limitée.  
Siège social : 1191, chemin Saint-Guilhem, 31620 Castelbriand d'Estabroff.  
Durée de la société : 99 années.  
Capital social fixe : 100 euros  
Gérant : Mme Julie CARRESE, demeurant 1191, chemin de Saint-Guilhem, 31620 Castelbriand d'Estabroff.  
La société sera immatriculée au RCS de Toulouse.  
Pour avis,  
Le Président,

## Vie de sociétés

731979401 - VS

**WORLD HAIR BEAUTY**  
SARL  
Au capital de 0 000 euros  
En liquidation amiable  
13, place Hélieux Saint-Cyprien 31300 TOULOUSE  
RCS Toulouse 14 151 525  
**RECTIFICATIF**  
Il y a lieu de lire « a donné qu'il ne peut pas » à « donné qu'il a liquidé ».

731910001 - VS

**M & S INVESTISSEMENTS**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 11, impasse des Trés-Frères 31130 FLOURENS  
831 494 877 RCS Toulouse  
**MODIFICATIONS**  
Aux termes d'une décision en date du 09/02/2023, l'associé unique a décidé d'élire le gérant social à :  
- l'associé de la profession d'expert-comptable et/ou celle de commissaire aux comptes, telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.  
Pour avis  
Le Président,

7319142501 - VS

**VS INVEST**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : A30 3, rue de Lapégue 31770 COLOMIERS  
920 396 199 RCS Toulouse  
**OBJET SOCIAL**  
Aux termes d'une décision en date du 09/02/2023, l'associé unique a décidé :  
- d'élire le gérant social à :  
- l'associé de la profession d'expert-comptable et/ou celle de commissaire aux comptes, telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.  
Pour avis,  
Le Président,

**Tarif de référence stipulé dans l'Art 2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère**  
Le annonceur s'interdit, conformément à l'article 217-2 de la loi n° 2017-133 du 28 septembre 2017, de publier des annonces légales, sans détermination préalable, sur un site internet.

731971701 - VS

**RECTIFICATIF**  
Rectifié à l'annonce parue le 2 février 2023 dans La Voix du Midi, relatif à la cession du fonds de commerce de la société LES PORTES TÊTES à la société CLF par acte sous-seing privé en date du 02 janvier 2023. Il y a lieu de lire pour l'adresse d'exploitation du fonds de commerce : n°1004, avenue Honoré-Garnier.



**L'immobilier**  
du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

Vos petites annonces les mardis, jeudis et dimanches  
**Midi Libre** et **bien ici**  
La meilleure façon de trouver votre logement

**IMMO-AUTO-DIVERS**  
**04 3000 7000**  
**EMPLOI**  
**04 3000 9000**

jeudi 23 février 2023

Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

**IMMOBILIER VENTES**

**Divers Immobilier**

**Programme immobilier**

**IMMOBILIER LOCATION Appartements**

**Vous êtes dans l'attente de professionnels de l'immobilier ?**

**IMMOBILIER**

**Vous êtes dans l'attente de professionnels de l'immobilier ?**

**Art, collections, grande offre**

**Art, collections, grande offre**

**Art, collections, grande offre**

**Collectionneur**

**Collectionneur**

**Collectionneur**

**ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES**

**ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES**

**ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES**

**AVIS PUBLICS**

**AVIS PUBLICS**

**AVIS PUBLICS**

**MICHEL SIMOND**

**MISSIONS**

**MISSIONS**

**MISSIONS**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**BONNES AFFAIRES**

**BONNES AFFAIRES**

**BONNES AFFAIRES**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**POINT RENCONTRE MAGAZINE**

**POINT RENCONTRE MAGAZINE**

**POINT RENCONTRE MAGAZINE**

**PROFESSEUR LAMINE**

**PROFESSEUR LAMINE**

**PROFESSEUR LAMINE**

**Midi Libre**

**Midi Libre**

**Midi Libre**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**Yoga**

**ANTIQUEAIRE montpelliérain**

**ANTIQUEAIRE montpelliérain**

**ANTIQUEAIRE montpelliérain**

**STOP SOLITUDE!**

**STOP SOLITUDE!**

**STOP SOLITUDE!**

**M. SYDI**

**M. SYDI**

**M. SYDI**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ACHÈTE**

**ACHÈTE**

**ACHÈTE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**ANTIQUEAIRE**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**

**France Duo**



LA DÉPÊCHE Jeudi 23 février 2023

# ANNONCES

**KENO** Mises en jeu de 10 à 100 €

**JEU N°1**  
Mises en jeu de 10 à 100 €  
x 3  
1 872 827

**JEU N°2**  
Mises en jeu de 10 à 100 €  
x 2  
2 888 207

**JEU N°3**  
Mises en jeu de 10 à 100 €  
x 2  
2 888 207

**JEU N°4**  
Mises en jeu de 10 à 100 €  
x 2  
2 888 207

**LA DÉPÊCHE**

Service à la presse

Je cherche

Café-Dessert  
aléa grand vie

06 74 96 07 76

**LA DÉPÊCHE**

55,2%

06 74 96 07 76

**Services**

**SERVICE A LA PRESSE**

**JE CHERCHE**

Café-Dessert  
aléa grand vie

06 74 96 07 76

**LA DÉPÊCHE**

55,2%

06 74 96 07 76

## Légaux

Information de droit commun relative à l'acte de consultation des documents de l'enquête publique relative à la PLUi n°E22000188/31- Enquête publique PLUi - cc Lauragais Revel Sorèzois.

Le présent avis est adressé à toutes les personnes qui ont été inscrites sur la liste des personnes intéressées par l'acte de consultation des documents de l'enquête publique relative à la PLUi n°E22000188/31- Enquête publique PLUi - cc Lauragais Revel Sorèzois.

Le présent avis est adressé à toutes les personnes qui ont été inscrites sur la liste des personnes intéressées par l'acte de consultation des documents de l'enquête publique relative à la PLUi n°E22000188/31- Enquête publique PLUi - cc Lauragais Revel Sorèzois.

## AVIS PUBLICS

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le présent avis est adressé à toutes les personnes qui ont été inscrites sur la liste des personnes intéressées par l'acte de consultation des documents de l'enquête publique relative à la PLUi n°E22000188/31- Enquête publique PLUi - cc Lauragais Revel Sorèzois.

Le présent avis est adressé à toutes les personnes qui ont été inscrites sur la liste des personnes intéressées par l'acte de consultation des documents de l'enquête publique relative à la PLUi n°E22000188/31- Enquête publique PLUi - cc Lauragais Revel Sorèzois.

Le présent avis est adressé à toutes les personnes qui ont été inscrites sur la liste des personnes intéressées par l'acte de consultation des documents de l'enquête publique relative à la PLUi n°E22000188/31- Enquête publique PLUi - cc Lauragais Revel Sorèzois.

## Contacts - Rencontres - Voyance

**Contacts**

**VOYANCE**

**RENCONTRES**

**FEMMES**

**HOMMES**

**PLAGE MURIS**

**NOUVEAU TELEPHONE ROSE**

**LA DÉPÊCHE**

55,2%

06 74 96 07 76

**RENCONTRES PLUS**

06 96 88 31 90

**PLAGE MURIS**

06 78 36 61 21

**NOUVEAU TELEPHONE ROSE**

01 86 40 90 40

**AVIS PUBLICS**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

Le présent avis est adressé à toutes les personnes qui ont été inscrites sur la liste des personnes intéressées par l'acte de consultation des documents de l'enquête publique relative à la PLUi n°E22000188/31- Enquête publique PLUi - cc Lauragais Revel Sorèzois.

Le présent avis est adressé à toutes les personnes qui ont été inscrites sur la liste des personnes intéressées par l'acte de consultation des documents de l'enquête publique relative à la PLUi n°E22000188/31- Enquête publique PLUi - cc Lauragais Revel Sorèzois.

Le présent avis est adressé à toutes les personnes qui ont été inscrites sur la liste des personnes intéressées par l'acte de consultation des documents de l'enquête publique relative à la PLUi n°E22000188/31- Enquête publique PLUi - cc Lauragais Revel Sorèzois.

**BON TEMPS. DEPUIS 1981 SUR TOUTE L'OCCITANIE**

05 61 23 80 66

www.dubonjour.com

**SOLUTION DES JEUX**

**ARABES**

**PROFESSEUR**

**DEFI**

06 74 96 07 76

## **ANNEXE 5**

DÉPARTEMENT DU TARN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**MAIRIE D'ARFONS**  
5, RUE DE LA MAIRIE  
81110 ARFONS

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Gérard PINEL, Maire de la commune d'ARFONS, certifie que l'avis d'enquête publique unique relative au projet d'abrogation des Cartes Communales et au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à ARFONS du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A ARFONS, le 1er avril 2023

Le Maire,  
Gérard PINEL

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, GOUXETTE Jean-Luc, Maire de la commune de BELESTA en LAURAGAIS, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à BELESTA EN LAURAGAIS du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Bélesta en Lauragais, le 1er avril 2023

Le Maire,  
GOUXETTE Jean-Luc



**MAIRIE BELLESERRE**



81540 BELLESERRE  
Tél / Fax : 05 63 74 10 76  
Mail ; [mairie-de-belleserre@alsatis.net](mailto:mairie-de-belleserre@alsatis.net)  
<https://belleserre.fr>

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Jean Marie PETIT, Maire de la commune de BELLESERRE, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à BELLESERRE du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Belleserre, le 03 avril 2023





DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE  
DE  
**BLAN**



81700

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean Louis BARREAU, Maire de la commune de BLAN certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à BLAN du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Blan, le 03 avril 2023

Le Maire,  
Jean Louis BARREAU

République Française

MAIRIE  
DE  
CAHUZAC



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Alexia Bousquet, Maire de la mairie de Cahuzac, certifie que l’avis d’enquête publique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à CAHUZAC du 03 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

Fait à CAHUZAC, le 1<sup>er</sup> avril 2023

**Le Maire**  
**Mme Alexia BOUSQUET**

The official seal of the Mayor of Cahuzac, featuring the coat of arms and the text "MAIRE DE CAHUZAC" and "81540". A handwritten signature in black ink is written over the seal.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Laurent HOURQUET, Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, certifie que l'avis d'enquête publique unique relative au projet d'abrogation des Cartes Communales et au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, à l'Accueil de loisir intercommunal, au Forum des entreprises, à l'espace public intercommunal « le 12 » et sur le site internet de la communauté de communes du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Revel, le 3 avril 2023

Le Président,  
Laurent HOURQUET





DÉPARTEMENT  
DU TARN



MAIRIE  
DE  
DURFORT

81540

TÉL / FAX: 05.63.74.14.15

VALLÉE DU CUIVRE  
ET DE L'ARTISANAT

MUSÉE DU CUIVRE

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Alain MALIGNON, Maire de la commune de Durfort, certifie que l'avis d'enquête publique unique relative au projet d'abrogation des Cartes Communales et au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à Durfort du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Durfort, le 1er avril 2023

Le Maire,  
Alain MALIGNON



Département du TARN



MAIRIE  
de  
GARREVAQUES  
81700

Tel/Fax : 05.63.75.04.50  
@ : commune.garrevaques@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, ALBOUY Alain Maire de la commune de GARREVAQUES (Tarn), certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à Garrevaques du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Garrevaques, le 3 avril 2023

Le Maire,  
ALBOUY Alain



**Mairie de Juzes**  
**8 grand rue du château**  
**31540 JUZES**



Tél : 05.61.83.83.99  
Mail : [mairie.juzes@orange.fr](mailto:mairie.juzes@orange.fr)  
Permanence mairie : mercredi de 08h à 12h et de 14h à 18h30

Vincent JONQUIERES  
Maire de la commune de JUZES

**Enquête publique relative au projet «Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois**

#### ATTESTATION AFFICHAGE

Je soussigné, Vincent JONQUIERES, Maire de la commune de Juzes atteste avoir procédé à l'affichage de l'avis d'enquête publique relative au projet « Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Plui) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois du 03 février 2023 au 31 mars 2023.

A Juzes, le 03 avril 2023

Le Maire,

Vincent JONQUIERES







**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, MARY Alain, Maire de la commune de LES CAMMAZES, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à LES CAMMAZES du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A LES CAMMAZES, le 01 avril 2023

Le Maire,  
Alain MARY



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Isabelle COUTUREAU, maire de la commune de Le FALGA, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois a intégralement été affiché à le FALGA du 3 février au 31 mars 2023 inclus.

A Le FALGA , le 3 avril 2023

**Le Maire**

*I. Cou*



MAIRIE de LE VAUX

31540

Tél. 05 61 83 00 17



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Claude MORIN, Maire de la commune de VAUX, certifie que l'avis d'enquête publique unique relative au projet d'abrogation des Cartes Communales et au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à Vaux du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Vaux, le 3 avril 2023

Le Maire,

Claude MORIN







CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Eric MYRTHE, Maire de la commune de Lempaut, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché sur les panneaux d’affichage de la commune du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Lempaut, le 1er avril 2023

Le Maire,  
Jean-Eric MYRTHE





**LES BRUNELS**  
MAIRIE  
11400

Tél. / Fax : 04.68.60.44.58  
E-mail : mairie.lesbrunels@orange.fr

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Philippe DE LORBEAU, Maire de la commune des Brunels, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché aux Brunels du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

Aux Brunels, le 04 avril 2023

Le Maire,  
DE LORBEAU Philippe



**Mairie de Maurens**  
**5, place de l'École**  
**31540 MAURENS**

Tél/Fax : 05.61.83.84.28

Email : [mairie-de-maurens@orange.fr](mailto:mairie-de-maurens@orange.fr)

Permanence secrétariat : mardi de 13h00 à 18h30



**ATTESTATION D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Christiane PALOSSE, Maire de la commune de Maurens 31540 atteste avoir procédé à l'affichage de l'avis d'enquête publique relative au projet « Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois du 31 janvier 2023 au 31 mars 2023.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Maurens, le 18 avril 2023

Mme Le Maire,

Christiane PALOSSE







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

**MAIRIE DE MONTGEY (81470)**

781, route d'Aguts 81470 MONTGEY — Tel : 05 63 75 72 33 — Email : [mairie-de-montgey@outlook.fr](mailto:mairie-de-montgey@outlook.fr)

Lundi : 8h30-12h30 / Mercredi : 9h-12h30 / Jeudi : 8h30-12h30 et 14h-16h30

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Pierre FRAISSE, Maire de la commune de MONTGEY, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché au siège de la commune, du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

À MONTGEY le 03/04/2023



**MAIRIE DE  
MONTEGUT-LAURAGAIS  
31540**

Tél.05.61.83.04.05

*Secrétariat ouvert*

*Mardi de 13h30 à 19h00*

*Jeudi de 13h30 à 17h30*

Je soussigné, Philippe BARBASTE, Maire de la commune de Montégut Lauragais, certifie que l'avis d'enquête publique unique relative au projet d'abrogation des Cartes Communales et au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à la Mairie du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Montégut Lauragais, le 1er avril 2023

Le Maire,

Philippe BARBASTE



MAIRIE de MOURVILLES HAUTES



31540

Tél/Fax : 05 62 71 12 21

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Alain ITIER, Maire de la commune de MOURVILLES HAUTES, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché sur tableau posé sur la façade de la mairie du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A MOURVILLES HAUTES, le 1 avril 2023

Le Maire

Alain ITIER



1, Place St-Etienne  
31540 NOGARET

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Judith ARDON, Maire de la commune de NOGARET, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à NOGARET du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A NOGARET, le 3 avril 2023

Le Maire,  
Judith ARDON



Tél. / fax : 05.61.83.39.95 - courriel : [mairie@nogaret.fr](mailto:mairie@nogaret.fr)

1/1



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN



**MAIRIE DE PALLEVILLE**

Tél : 09.63.67.09.07  
Mail : mairiedepalleville@gmail.com

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Michel HUGONNET, maire de la commune de PALLEVILLE, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à Palleville du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

PALLEVILLE le 03 avril 2023  
Le Maire,  
Michel HUGONNET



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Véronique OURLIAC, Maire de la commune de POUDIS 81700, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à la Mairie de POUDIS du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A POUDIS, le 03 avril 2023

Le Maire,  
Véronique OURLIAC



DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE  
DE  
**PUECHOURS**  
81470



Tél. : 05 63 75 71 34  
Fax : 05 63 70 97 81  
courriel :  
mairie-puechoursy@wanadoo.fr

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Bertrand GÉLI, Maire de la commune de Puechoursy, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à partir du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

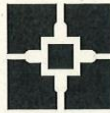
À Puechoursy, le 3 avril 2023

Le Maire,  
Bertrand GÉLI



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

---

Je soussigné monsieur Laurent HOURQUET, maire de Revel, certifie que l'avis d'enquête publique unique relative au projet d'abrogation des Cartes Communales et au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à l'hôtel de ville du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Revel le 3 avril 2023,



Le Maire

Laurent HOURQUET





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**MAIRIE DE ROUMENS (31540)**

Tel : 05 61 83 06 44 — Email : mairiederoumens@wanadoo.fr

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné Philippe LASMAN, maire de la commune de Roumens, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché au siège de la mairie de Roumens, du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

À Roumens le 03/04/2023,

Le maire,

Philippe LASMAN

DÉPARTEMENT  
DU TARN  
**MAIRIE**  
**DE**  
**SAINT-AMANCET**  
**81110**  
Tél 05 63 74 18 15  
Fax 09 70 61 00 10  
[mairiestamancet@orange.fr](mailto:mairiestamancet@orange.fr)

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Richard LACAZE, Premier Adjoint au Maire de la commune de Saint Amancet, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à Saint Amancet du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Saint Amancet, le 03 avril 2023



L'Adjoint  
par délégation

Adjoint au Maire,  
Richard LACAZE.

**M A I R I E**  
DE  
**SAINT FÉLIX LAURAGAIS**

HAUTE-GARONNE



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Alain BOURREL, Maire de la commune de SAINT-FELIX LAURAGAIS, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à SAINT-FELIX LAURAGAIS du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Saint-Félix Lauragais, le 3 avril 2023

Le Maire,  
Alain BOURREL





**Mairie de Saint-Julia**  
Place du 11 novembre 1918  
31540 Saint-Julia de Gras Capou

Téléphones : 05.61.83.00.64 – 09.71.20.00.64  
Email : [mairie-saintjulia@wanadoo.fr](mailto:mairie-saintjulia@wanadoo.fr)  
Site : [mairiesaintjulia.com](http://mairiesaintjulia.com)

Département de la Haute-Garonne  
République Française  
*Liberté – Égalité - Fraternité*

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Christian LAGENTE, Maire de la commune de SAINT-JULIA, certifie que l’avis d’enquête publique unique relative au projet d’abrogation des Cartes Communales et au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché à Saint-Julia du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Saint-Julia, le 1er avril 2023

Le Maire,  
Christian LAGENTE



Ouverture le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00  
et le premier samedi du mois de 8h30 à 12h00





DÉPARTEMENT DU TARN

Commune de SORÈZE 81540

**Certificat d'affichage 2023-005**

Je soussignée, **Marie-Lise HOUSSEAU, Maire de la commune de SORÈZE, 81540**, certifie que l'avis d'enquête publique unique relative au projet d'abrogation des Cartes Communales et au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

a été affiché aux lieux habituels à compter du 03 février 2023 jusqu'au 31 mars 2023 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Sorèze, le 03 avril 2023.

La Maire



Marie-Lise HOUSSEAU

Adresse mail envoi : [accueil@revel-lauragais.com](mailto:accueil@revel-lauragais.com), [l.deyde@revel-lauragais.com](mailto:l.deyde@revel-lauragais.com)

BP 90018 - Allées du Ravelin - 81540 SOREZE - 05.63.74.40.30 [mairie@ville-soreze.fr](mailto:mairie@ville-soreze.fr)



MAIRIE DE VAUDREUILLE  
25, de l'église  
31250 Vaudreuille  
Tél : 05.61.27.63.43  
mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

*République française*

*Département de la Haute-Garonne*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean LAGOUTTE, Maire de la commune de Vaudreuille, certifie que l'avis d'enquête publique unique relative au projet d'abrogation des Cartes Communales et au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a intégralement été affiché en mairie, sur les panneaux communaux extérieurs, du 3 février 2023 au 31 mars 2023 inclus.

A Vaudreuille, le 03 avril 2023

Le Maire,  
Mr Jean LAGOUTTE



Ouverture de la Mairie: Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – Jeudi de 09h00 à 18h00  
Permanence téléphonique : Vendredi de 9h00 à 12h00

## **ANNEXE 6**

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Extrait du PV sans le contenu des contributions du public dont la synthèse se trouve au chapitre 6 du Tome 1 du présent rapport. L'intégralité des contributions du public fait l'objet du document de 1680 pages, intitulé « Contributions incluant les pièces jointes»

### 1 Préambule

La présente enquête publique concerne l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Lauragais Revel Sorèzois (CCLRS), située dans les départements de la Haute Garonne, du Tarn et de l'Aude, en région Occitanie.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau intercommunal (PLUi). Il va remplacer dans le cadre de la CCLRS des documents communaux existants : PLU et cartes communales. Les cartes communales seront abrogées par arrêté préfectoral. Pour les communes qui ne possèdent pas de document d'urbanisme et qui sont régies par le RNU (règlement national d'urbanisme), il s'agira donc d'une nouveauté importante de la planification spatiale et des autorisations de construire et d'aménager.

Le PLUi est régi par les dispositions du code de l'urbanisme, essentiellement le titre V du livre I<sup>er</sup>.

Il doit respecter les principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3.

Il s'agit d'une enquête publique prescrite par le Code de l'Urbanisme et conduite selon les dispositions du Code de l'Environnement(CE). Il s'agit donc d'une enquête environnementale.

Le Code de l'Environnement indique dans son article R123-18 que :

*A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.*

*Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.*

La procédure en est donc au stade de l'enquête publique avant que le conseil communautaire de la CCLRS prenne la décision d'approuver le projet possiblement modifié pour tenir compte ou non des différents avis donnés par les autorités administratives, les personnes publiques associées et consultées, et la commission d'enquête. Ainsi il le rendra opposable aux 28 communes entrant dans le périmètre du PLUi.



Par arrêté du 25 janvier 2023 de M. le Président de la CCLRS, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du lundi 20 février 2023 au vendredi 31 mars 2023, soit une durée de 40 jours.

Le siège de l'enquête était fixé au siège de la CCLRS à Revel.

Le dossier d'enquête pouvait être consulté aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- au siège de l'enquête publique dans les locaux de la CCLRS situés à Revel,
- dans les 28 mairies : Revel, Arfons, Bélesta en Lauragais, Belleserre, Blan, Les Brunels, Cahuzac, Les Cammazes, Durfort, Falga, Garrevaques, Juzes, Lempaut, Maurens, Montégut Lauragais, Mongey, Mourvilles Hautes, Nogaret, Palleville, Poudis, Puéchoursi, Roumens, St Amancet, St Félix de Lauragais, St Julia, Sorèze, Vaudreuille, Vaux. Le public pouvait aussi y consigner ses observations et propositions sur les registres papier mis à sa disposition.

De plus le dossier d'enquête pouvait être consulté et téléchargé via un lien affiché sur le site internet de la CCLRS renvoyant vers le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>

Sur <https://www.registre-dematerialise.fr/4443> le public pouvait aussi déposer les contributions faisant part de ses observations ou propositions. Par ce registre dématérialisé, le public avait accès à l'ensemble des observations déposées dans le cadre de l'enquête.

L'avis d'enquête a été porté à la connaissance du public :

- par voie de presse dans deux journaux diffusés localement :
  - La Dépêche du Midi 31, 81 et 11 : parutions du 02 et 23 février 2023.
  - Le Midi Libre, le Journal d'Ici, la Voix du Midi : parutions du 02 et 23 février 2023.
- par affichage dans toutes les mairies et au siège de l'enquête à la CCLRS ainsi que sur les panneaux d'affichages communaux.

Par ailleurs, un article de presse (Dépêche 31) est paru peu avant le début de l'enquête.

De manière à limiter une possible affluence dans les salles d'attente, les permanences de la commission d'enquête ont eu lieu principalement sur rendez-vous. Une plage horaire était cependant réservée aux personnes sans rendez-vous.

Le planning est permanences a été le suivant :

Lieux de permanences	jour	Date	Heures
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvinc de Castres	lundi	20/02/2023	9H/2H
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvinc de Castres	mardi	28/02/2023	9H/12H
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvinc de Castres	mercredi	15/03/2023	9H/12H
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvinc de Castres	vendredi	24/03/2023	9H/12H

REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenç de Castres	mercredi	29/03/2023	14/17H
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin	lundi	20/02/2023	14/17H
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin	mercredi	15/03/2023	9H/12H
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin	vendredi	24/03/2023	9H/12H
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin	mercredi	29/03/2023	9/12H
St FELIX LAURAGAIS salle annexe à la mairie, 4 place Guillaume de Nogaret	mercredi	15/03/2023	14/17H
St FELIX LAURAGAIS salle annexe à la mairie, 4 place Guillaume de Nogaret	vendredi	24/03/2023	9H/12H
BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens	mardi	28/02/2023	9/12H
BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens	mercredi	29/03/2023	9/12H
BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens	mercredi	15/03/2023	14/17H

Les créneaux horaires de rendez-vous étaient d'une durée de 20 minutes, ce qui était suffisant compte tenu d'une part, que le public en général disposait en arrivant des coordonnées parcellaires et d'autre part que les commissaires enquêteurs avaient accès à l'outil cartographique en ligne MonTerritoire. Ce SIG disposait de la couche du projet de PLUi et de celle des documents d'urbanisme en vigueur.

L'enquête s'est déroulée normalement pendant la durée prévue et les permanences ont été tenues aux dates et heures fixées par l'arrêté communautaire. Le public a eu libre accès au dossier pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture habituelles des mairies. Il a pu exprimer ses remarques et propositions sur le registre numérique, les registres papier mais aussi par courrier ou par courriel.

Le dossier présenté à l'enquête publique était conforme à la réglementation. Il comportait l'avis de la MRAe et de l'ensemble des PPA. Il était volumineux et technique, et probablement sur certains points difficilement accessible à un public non initié. Etant règlementairement complet, il pouvait néanmoins être mis à la disposition du public.

Le dossier étant téléchargeable dans sa totalité sur <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>, le public a pu en prendre connaissance dans de bonnes conditions.

Il est à noter que le registre dématérialisé proposé par la société Préambles a parfaitement répondu à la demande de la commission d'enquête et plus largement aux besoins de l'enquête publique.

Les publications dans la presse ont été effectuées dans les délais imposés par la réglementation.

Les salles mises à disposition de la commission d'enquête étaient parfaitement adaptées et un poste informatique disposant du dossier complet pouvait être utilisé par le public.

L'enquête s'est donc déroulée sans incident.

La prise de rendez-vous a été effectuée avec rigueur par le secrétariat de la CCLRS et les plages horaires réservées ont permis aux commissaires enquêteurs de recevoir des personnes qui se présentaient spontanément. De plus le public n'était pas tenu de se présenter dans la commune où se situait l'objet de sa remarque ou proposition puisqu'il pouvait demander un rendez-vous dans les 4 lieux dédiés aux permanences. Cette souplesse a donc permis de recevoir semble-t-il toutes les personnes souhaitant rencontrer un commissaire enquêteur.

Cette procédure a bien fonctionné et semble avoir été appréciée par le public. La plupart des créneaux horaires non pourvus l'ont été le premier jour et lors de la dernière journée de permanence.

Les 4 lieux de permanence	Nombre d'entretiens
<b>Revel</b>	<b>76</b>
<b>Sorèze</b>	<b>54</b>
<b>St Félix en Lauragais</b>	<b>30</b>
<b>Blan</b>	<b>25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>

## 2 Bilan comptable du registre dématérialisé

Le registre dématérialisé a reçu **8572 visiteurs** uniques pendant la durée de l'enquête publique. Il est à noter que le dossier d'enquête figurait aussi sur le site internet de la CCLRS qui a reçu **1015** visites.

Le contenu du projet a été fortement téléchargé par le public.

**4371 visiteurs** ont téléchargé au moins un document du dossier. Les documents les plus sollicités étant :

Procédure d'enquête publique	
Avis d'enquête publique	498
Arrêté d'enquête publique	335
Projet de PLUi	
Consommation foncière	400
Diagnostic agricole	356
Potentiel de densification	360
PADD	69
Règlement écrit	105
Zonage	899
Cahier des OAP	159

Les contributions écrites du public quel que soit leur origine, ont été rassemblées sur le registre dématérialisé.

Il faut noter qu'un seul entretien en permanence et/ou une seule contribution ont pu donner lieu à plusieurs observations bien identifiées dans la liste.

Bilan comptable des contributions écrites en fonction du support de dépôt	
courrier	25

Email	20
Web	197
Registres papier	47
<b>Total</b>	<b>291</b>

Les 291 contributions écrites ont généré **321 observations** distribuées comme suit :

Bilan comptable des observations écrites en fonction de la commune concernée	
commune	Nombre d'observations
CCLRS	6
RL	62
AS	15
BL	3
BE	7
BN	13
LB	17
CC	5
LC	4
DT	1
FA	21
GS	4
JS	
LT	8
MS	6
ML	2
MY	4
MH	5
NT	1
PE	10
PS	3
PI	1
RS	3
SA	13
SF	21
SJ	8
SE	48
VE	11
VX	5
Non précisé	14
<b>Total</b>	<b>321</b>

Plusieurs entretiens n'ont pas été suivis de contributions écrites. Ils ont cependant fait l'objet de **20 observations orales** qui ont aussi été prises en compte par la commission.



Le total des contributions s'élève donc à : 291 écrites + 20 orales, soit **311**

**Le total à traiter s'élève à 341 observations (321 + 20)**

Il est à noter que plusieurs contributions écrites sont arrivées hors délai sur le registre dématérialisé pour être prises en compte.

Les observations ont été regroupées dans les thématiques suivantes :

<b>Classement/Zonage</b>	164
<b>Changement de destination</b>	23
<b>OAP</b>	26
<b>Emplacements Réservés</b>	26
<b>Energie</b>	8
<b>PADD</b>	1
<b>STECAL</b>	3
<b>Règlement</b>	6
<b>Patrimoine bâti</b>	7
<b>Divers</b>	<b>32</b>

### 3 Bilan comptable des observations orales

Bilan comptable des contributions et des observations orales en fonction du lieu de permanence concerné	
Lieu de permanence	Nombre d'observations
Revel	10
Sorèze	5
St Félix Lauragais	2
Blan	3
<b>Total</b>	<b>20</b>

Les **341** observations écrites et orales sont présentées dans les pages qui suivent. La colonne «observations» exprime une synthèse effectuée par la commission d'enquête, des observations, demandes et propositions exprimées par le public.

Enfin, la commission d'enquête informe l'autorité organisatrice de l'enquête publique,

- que le mémoire en réponse est intégré au rapport d'enquête publique et qu'il est considéré comme un engagement de sa part au regard des réponses apportées,
- que le mémoire est pris en considération par la commission d'enquête afin d'émettre un avis motivé destiné à l'autorité pouvant être appelée à statuer sur la présente élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal,
- que ce procès-verbal est une synthèse qui n'exonère pas le responsable du projet de procéder à une lecture intégrale de toutes les contributions et d'apporter éventuellement dans son mémoire en réponse ses observations sur des points non soulevés par la commission d'enquête.

Pour en connaître le contenu exact et complet, il convient de se référer au document annexé à la version .pdf du PV de synthèse et intitulé :

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LAURAGAIS REVEL SORÈZOIS : abrogation des cartes communales et élaboration du PLUi

<https://www.registre-dematerialise.fr/4443/>

Contributions incluant les pièces jointes »

§§§§§§§